

MAIRIE DE
BESANÇON**Décision du Maire
de la Ville de Besançon**

Publié le : 03/07/2023

DIV.23.00.D7

OBJET : Vente de livres, catalogues, moulages et divers objets dans les boutiques des musées du Centre

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 20 mai 2021 portant autorisation de principe accordée à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante par délégation du Conseil Municipal pendant la durée du mandat,
Vu la délibération du 08 décembre 2022 fixant divers tarifs, taxes et droits,

DECIDE

Article 1^{er} : A partir du 30 juin 2023, les musées du Centre proposent la vente de nouveaux articles au sein de leur boutique :

Article	Prix public
Porte-clé Antiqua Périgord (mammouth, crâne ...)	6.50€
Collier Antiqua Périgord (canine d'ours, mammouth, crâne de Neandertal...)	8€
Stylos Antiqua Périgord (harpon...)	8€
Jeu d'osselets crânes Antiqua Périgord	22€

Article 2 : A partir du 30 juin 2023, les musées du Centre proposent de solder les articles suivants jusqu'à épuisement des stocks. Une remise de 40 à 50% sera appliquée.

Article	Prix de vente actuel	Nouveau prix de vente
Carnet de timbres MBAA	10€	6€
Kit myosotis Lucylite (Grand format)	35€	17,50€
Presse à fleur Lucylite – bois clair	35€	17,50€
Presse à fleur Lucylite – bois coloré	38€	19€
Bracelet anneau en stéatite	26,50€	13,25€
Pendentif lame obsidienne d'Arménie	39€	19,50€

Article 3 : Tout recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de la décision.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- publiée au registre des décisions et sur le site internet de la Ville,
- adressée en Préfecture.



Besançon, le 30/06/2023

La Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Anne VIGNOT

